

## **Une PAC pour des paysannes et paysans nombreux**

### **Semaine de mobilisations de la Confédération paysanne**

#### **Dossier de presse**



**Contacts :**

Nicolas Girod, porte-parole national : 06 07 55 29 09

Laurence Marandola, paysanne en Ariège, membre de la commission PAC : 06 31 66 10 83

Claire Garrot, éleveuse en Mayenne, membre de la commission PAC : 06 42 11 02 32

Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78

La réforme actuelle de la PAC va permettre de donner l'orientation des prochaines années de l'agriculture française et européenne. Les enjeux sont énormes. D'ici 2030, tant l'urgence sociale pour installer massivement et transmettre les nombreuses fermes des paysan.ne.s partant à la retraite que l'urgence climatique auront sûrement atteint des points de non-retour.

Or, les lobbys conservateurs œuvrent à plein pour le maintien de l'inégale répartition des aides PAC et pour le déni de la situation écologique et sociale de nos campagnes et territoires.

*«La PAC d'aujourd'hui n'est ni juste ni équilibrée, rappelle Nicolas Girod, le porte-parole national de la Confédération paysanne. Les forces de l'immobilisme sont à l'œuvre pour que rien ne change. Or si rien ne doit changer cela voudrait dire que tout va bien or ce n'est pas le cas. La PAC a tellement mal marché que le nombre de paysannes et paysans a été divisé par trois ; beaucoup de filières sont en grande difficulté ; le mal-être est très fort dans le monde agricole ; les campagnes se sont vidées dévitalisant nos territoires ruraux et les conséquences écologiques du modèle agricole dominant se sont révélées clairement néfastes sur nos ressources : sols, eau, air, biodiversité ; la précarité alimentaire explose ; le changement climatique nous éclate à la figure et tout cela ne les fait pas « tilter ».*

La Confédération paysanne lance un cri d'alarme dans le but que la PAC soit clairement élaborée pour des paysannes et paysans nombreux.

**La semaine du 12 avril, avant la tenue du prochain CSO consacré au PSN, nous lançons une série de mobilisations inter-régionales pour « une PAC pour des paysannes et paysans nombreux » :**

- **Lundi 12 avril, à Lyon, manifestation à 14h30 (départ place de l'Europe)**
- **Mardi 13 avril, à Rennes, manifestation à 11h30 (devant la Préfecture de Région)**
- **Mercredi 14 avril :**
  - **à Limoges manifestation à 13h30 (RDV en face de la DDT de Haute-Vienne)**
  - **à Strasbourg, manifestation à 14h30 (devant la Préfecture de Région)**
  - **à Tours, manifestation à 11h devant la préfecture**
  - **à Toulouse, rassemblement à 13h Cours Dillon, proche de la Prairie des Filtres**

**La PAC doit être dotée d'une architecture sociale ambitieuse, condition sine qua non pour une transition agroécologique réussie et des campagnes vivantes.**

**Nos trois revendications fortes sont :**

- La revalorisation du paiement redistributif sur les 52 premiers hectares (20 % du premier pilier)
- Le ciblage des premiers animaux et hectares dans les modalités des aides grâce à des mécanismes de dégressivité et un plafonnement efficace.
- L'activation d'une aide forfaitaire aux petites fermes à 5000 € par actif avec transparence GAEC
  - **Pour une valorisation des premiers hectares : stopper la course à l'agrandissement**

Le corollaire de la diminution du nombre de paysan.ne.s est l'agrandissement des structures de production. Or, les aides PAC sont versées à la surface et ont contribué à cette tendance délétère. Pour que ces aides soient davantage ciblées vers les actifs, **il est primordial de revaloriser le paiement redistributif sur les 52 premiers hectares au maximum.** Cela permet de soutenir davantage les petites et moyennes fermes et diminue l'encouragement à s'agrandir pour capter des primes PAC supplémentaires.

La captation de primes PAC faisant la majorité du revenu de bien des fermes, la PAC devient décorrélée de la création de valeur ajoutée et est loin d'être un levier économique intéressant pour nos fermes et territoires.

« Plus on est gros, plus on touche d'aides PAC » : cette logique absurde déconnectée des enjeux d'emploi, de santé, d'environnement, de biodiversité et de climat doit cesser. Elle délégitime aussi aux yeux de la société civile la politique publique qu'est la PAC qui pourrait pourtant relier les enjeux d'agriculture et d'alimentation et améliorer la reconnaissance des paysan.ne.s au regard de leur apport au développement local.

**Les aides PAC sont aujourd'hui inégalement réparties, c'est un fait.**

Selon les statistiques publiées en 2020 par l'Union européenne, 80% des aides PAC sont distribuées à seulement 20% des bénéficiaires. Ce déséquilibre est aujourd'hui en France de 70% d'aides PAC pour 30% de bénéficiaires.

Les aides publiques donnent un avantage économique aux plus grandes fermes qui s'accaparent les facteurs de production (terres agricoles, eau, paysage...) au détriment de la biodiversité et de l'environnement

Cette inéquitable répartition pénalise donc les fermes les plus vertueuses socialement et écologiquement. Ce sont pourtant, les fermes les plus créatrices d'emploi et de valeur ajoutée, les fermes aux pratiques les plus agroécologiques, les fermes répondant au mieux aux besoins alimentaires locaux. Ce scandale a assez duré !

- **Plafonner pour mieux répartir : pour des modalités d'aides équitables**

Pour l'ensemble des aides directes, plafonner à un niveau cohérent par rapport au volume par actif est indispensable pour pouvoir cibler les premiers animaux et hectares, notamment sur les aides couplées. Le plafonnement et la dégressivité des aides doivent permettre de soutenir les fermes sans inciter à la captation de primes PAC. Nous souhaitons que la France aille au-delà des règles de plafonnement et de dégressivité décidées au niveau européen, afin de favoriser une distribution des aides qui ne favorise pas les logiques d'agrandissement. C'est une nécessité de justice sociale : les sommes ainsi récupérées devront être réorientées vers l'architecture sociale de la PAC (aide forfaitaire petit agriculteur et paiement redistributif).

- **Pour un traitement équitable des fermes françaises : réparer l'injustice des oubliés de la PAC**

Pendant que certain.e.s touchent plus de 100 000 euros d'aides PAC par an, parfois pour un seul emploi sur une surface considérable, d'autres ne touchent aucune aide ou très peu d'aides alors que leur contribution à la vitalité socioéconomique des territoires est plus que notable en termes d'emploi et de fourniture d'aliments de qualité.

C'est le cas de nombreuses fermes maraîchères et arboricoles, de petites fermes d'élevage ou de polyculture, de producteurs.trices de plantes aromatiques et médicinales, de fermes apicoles...

Aujourd'hui 25% des bénéficiaires de la PAC en France touchent moins de 5000 € des aides directes de la PAC, 11% touchent moins de 1500 euros et un grand nombre d'agriculteurs sont quant à eux totalement oubliés par la PAC.

Plus de 30 % des fermes françaises peuvent ainsi se définir comme petites fermes (voir encadré définition en fin de dossier) pour plus de 10 % des actifs. Mais, elles disparaissent progressivement, oubliées qu'elles sont des politiques publiques, contrairement à ce qui existe pour les TPE dans d'autres secteurs d'activité.

Ce n'est pas seulement une question d'aide au revenu derrière l'activation d'une aide forfaitaire aux petites fermes, mais aussi une question de redynamisation des territoires par la création d'emplois et la multiplication de petites fermes.

« Trois fermes valent mieux qu'une grande ».

En termes d'emplois, quand la Confédération paysanne annonce « Nous voulons un million de paysan.ne.s », c'est réellement l'horizon que la PAC se doit de poursuivre. C'est un avenir souhaitable, désirable et faisable, si tenté que cette réforme de la PAC réponde avec ambition aux enjeux posés aujourd'hui.

Pendant que certains du syndicat FNSEA et du gouvernement parlent de « souveraineté alimentaire » sans volonté réelle de changement, la moitié des fruits et légumes consommés en France est importée. Les maraîchers et les arboriculteurs figurent parmi les grands oubliés de la PAC alors que le message de 5 fruits et légumes par jour est asséné régulièrement sans qu'aucune politique publique soit mise en cohérence. Recréer un tissu dense de petites fermes, c'est redonner du souffle aux territoires ruraux et engager un nouveau cercle vertueux.

**La PAC ne doit plus être utilisée comme un tiroir-caisse compensant la confiscation du revenu des paysans par la course aux prix bas imposée par un système économique néolibéral. Elle doit devenir une politique d'orientation et de leviers pour créer de la valeur ajoutée et de l'emploi. Il faut donc une architecture sociale forte pour redynamiser les territoires et répondre à l'urgence sociale et écologique.**

Grâce aux quelques principes ébauchés ci-dessus pour une PAC sociale, c'est tout un système productiviste et destructeur d'emplois qui bascule vers une économie créatrice de valeur et de lien social.

**C'est aussi une PAC qui fait faire du revenu, qui installe sur les territoires et qui essaime les bonnes pratiques.** En effet, grâce à un tissu dense de fermes, on retrouve des territoires vivants avec des emplois induits entre autres dans les services publics, l'agroalimentaire et les commerces de proximité.

Et c'est aussi par des paysannes et paysans nombreux que nous pourrons réussir la transition agroécologique. Une architecture sociale forte accompagnée d'un "écorégime" qui mérite son nom et des moyens d'accompagnement des paysan.nes à la hauteur dans le second pilier de la PAC permettra de répondre à l'urgence climatique de manière sociale et territorialisée.

## Focus : petites fermes et oubliés de la PAC

### Définition et identification des petites fermes

Il n'y a pas de définition officielle de la petite ferme. Partant de la définition validée en 2002 par le Conseil supérieur d'orientation du ministère de l'Agriculture, la Confédération paysanne propose, en réactualisant les chiffres, que les petites fermes soient ainsi définies :

- un chiffre d'affaires hors taxes, incluant les aides PAC du 1er pilier (en moyenne triennale), inférieur à 50000 euros pour une Unité de travail annuel (UTA), 62500 euros pour 1,5 UTA, 75000 euros pour 2 UTA, 100000 euros pour 3 UTA, 125000 euros à partir du quatrième UTA (et au-delà). Les cotisant-es solidaires et la pluriactivité sont pris en compte tant que leur revenu (inférieur au Smic) ajouté au chiffre d'affaires est inférieur aux plafonds ci-dessus ;
- un montant maximum d'aides du 1er pilier de la PAC (en moyenne triennale) de 15000 euros pour 1 UTA, 20000 euros pour 2 UTA et au-delà ;
- une surface (SAU déclarée à la PAC) maximum, hors landes et parcours, inférieure à 30 hectares (58 % de la surface moyenne des fermes françaises) pour 1 UTA, 40 hectares pour 2 UTA, 50 hectares pour 3 UTA, 60 hectares pour 4 UTA et au-delà.

Selon cette définition, elles représentent en moyenne 129 609 fermes, soit 30% des 425 000 fermes françaises (actifs de moins de 65 ans) et 5 % de la SAU totale. Elles sont présentes sur tout le territoire comme en atteste ce tableau.

### Répartition des petites fermes

|                            | Petites fermes | Ensemble des exploitations | Part des petites fermes (%) |
|----------------------------|----------------|----------------------------|-----------------------------|
| Alsace                     | 4 799          | 10 483                     | 45,8                        |
| Aquitaine                  | 13 865         | 35 992                     | 38,6                        |
| Auvergne                   | 6 294          | 21 138                     | 29,8                        |
| Basse-Normandie            | 6 941          | 19 207                     | 36,1                        |
| Bourgogne                  | 3 369          | 18 014                     | 18,7                        |
| Bretagne                   | 6 945          | 32 371                     | 21,5                        |
| Centre                     | 3 757          | 21 610                     | 17,4                        |
| Champagne-Ardenne          | 4 988          | 22 556                     | 22,5                        |
| Corse                      | 780            | 2 491                      | 31,3                        |
| Franche-Comté              | 2 333          | 8 475                      | 27,5                        |
| Haute-Normandie            | 2 976          | 9 485                      | 31,4                        |
| Île-de-France              | 631            | 4 428                      | 14,3                        |
| Languedoc-Roussillon       | 12 057         | 25 409                     | 47,5                        |
| Limousin                   | 4 388          | 12 551                     | 35,0                        |
| Lorraine                   | 3 506          | 11 246                     | 31,2                        |
| Midi-Pyrénées              | 14 645         | 40 675                     | 36,0                        |
| Nord-Pas-de-Calais         | 2 774          | 12 582                     | 22,0                        |
| Pays-de-la-Loire           | 6 254          | 31 217                     | 20,0                        |
| Picardie                   | 2 162          | 12 303                     | 17,6                        |
| Poitou-Charentes           | 4 952          | 21 893                     | 22,6                        |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 7 272          | 17 252                     | 42,2                        |
| Rhône-Alpes                | 13 921         | 33 667                     | 41,3                        |
| <b>France métropole</b>    | <b>129 609</b> | <b>424 545</b>             | <b>31,0</b>                 |

Tableau de recensement des petites fermes par Région, DGPE 2016 \*Avec paysans de moins de 65 ans

**Des exemples des « oubliés de la PAC » : il peut s'agir de petits élevages, de fermes maraîchères, de fermes en arboriculture...**

**EARL du Château de Maure**

Gwenaël le Floch

Ferme maraîchère en Ille et Vilaine – Bretagne

4500 m<sup>2</sup> cultivés sur une surface totale de 0.8hectares

5 emplois

0 € d'aides PAC (estimé 388 €)

**Ferme d'Esbintz**

Adeline Régis

Production de petits fruits, fruits, légumes en haute montagne - Ariège

0,8 ha

1 emploi + probablement un saisonnier d'ici peu

0€ d'aides Pac (pourtant cela aiderait la ferme à salarier quelqu'un)

**Exploitation individuelle le Chant des oiseaux**

Ferme arboricole (pommes) et maraîchère – Nord (59)

1 exploitant, 1 conjoint collaborateur, 1 repreneur et 1 salarié (+ un saisonnier pour les pommes à l'automne)

- 9 ha maraîchage sur 1 tiers environ, autant pour les fruitiers (pommes en majorité) le reste, pâturages qui sert surtout aux veaux de notre voisin en bio aussi, avant la chute des pommes à jus ou cidre

- 1460 € d'aides